

PLU-H

Plan Local d'Urbanisme valant
Programme Local de l'Habitat



6.A Règlement Graphique 1

Commune de Saint-Bonnet-Lès-Allier

Modification simplifiée n° 1

PLU approuvé le : 21/10/2019

Modification n° 1 approuvée le : 25/10/2021

Modification n° 2 approuvée le : 29/01/2024

Modification simplifiée n° 1 approuvée le : 22/09/2025

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du 22 septembre 2025 approuvant la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat

Le Président, Gérard Guillaume



REALITÉS Urbanisme et Aménagement
34, Rue Georges Plasse - 42300 Roanne
Tél : 04 77 67 83 06 info@realites-be.fr
www.realites-be.fr

Échelle : 1/3000e

0 100

biainsight

Zones et secteurs :

- A : ZONE AGRICOLE
- Ah : STECAL, SECTEUR AGRICOLE PERMETTANT L'HABITAT (90M2)
- AI : STECAL, SECTEUR AGRICOLE PERMETTANT L'INDUSTRIE, L'ENTREPOT OU L'EXPLOITATION FORESTIERE
- AS : SECTEUR AGRICOLE PROTEGE STRICT
- Auc : SECTEUR A URBANISER SOUS CONDITIONS
- N : ZONE NATURELLE ET FORESTIERE
- Nj : SECTEUR DE JARDINS EN PERIPHERIE DES BOURGS ET HAMEAUX
- U : ZONE URBAINE MIXTE
- Ud : SECTEUR URBAIN DENSE

Trame Verte et Bleue, continuités écologiques :

- Sous trame humide : Allier (A), cours d'eau (CE), mare (M) et prairie (P)
- Sous-trame boisée : Forêts présumées anciennes (F), Bosquets (B)
- Sous trame bocagère : Haies et arbres isolés

Prescriptions urbaines et paysagères :

- Recul minimal des constructions L116-6
- OAP (Orientation d'aménagement et de Programmation)
- Emplacement réservé pour espace et équipement public
- Eléments ou sites d'intérêt paysager
- Elément de patrimoine végétal
- Patrimoine bâti
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- point de vue

Autres prescriptions :

- Zone de développement commercial

Fond de carte :

- Parcelles EDIGEO 20240701
- bâti dur EDIGEO 20240701
- bâti léger EDIGEO 20240701
- Courbes de niveau IGN